



CCCPS / 2022 / DE017
7.1.1 Budgets et comptes

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Denis BENOIT ; Jacques BONNET ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Une lecture des résultats définitifs des comptes 2021 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun est donnée aux membres du conseil communautaire qui font apparaître un déficit de fonctionnement de - 1 135 644.00 € et un excédent d'investissement de + 1 362 353.42 €.

Les résultats globaux de clôtures 2021, intègrent les résultats 2020 se déclinent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat Exercice 2021	- 1 135 644.00 €
Report antérieur N-1	+ 944 801.13 €
Résultat de clôture 2021	- 190 842.87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat Exercice 2021	+ 1 362 353.42 €
Report antérieur N-1	- 1 228 058.32 €
Besoin / Excédent de financement	0.00 €
Résultat de clôture 2021	+ 134 295.10 €

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation est jointe à la présente délibération.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 et L2313-1.
VU l'avis de la commission finances et prospectives.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Ecoparc du Pas de Lauzun.

V. Résultat du vote

Avant les débats le Président, Denis BENOIT, sort de la salle.

Jean-Louis Baudouin est désigné par l'assemblée, pour présider les débats.

Ruth AZAIS, Danielle BORDERES, Anne-Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE, Jean-Pierre POINT et Boris TRANSINNE, n'ayant pas pris part au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 20 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Eco Parc du Pas de Lauzun,
- Annexe II : la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président



Affichée le - 7 AVR. 2022